



# SOMMAIRE

## Jeunes

### Les 10 propositions de la CFDT

Tél  
01 42 03 80 12  
fax  
01 53 72 85 71  
atdepresse@cfdt.fr

Contact :  
**Isabelle Perrin**  
Responsable des  
relations presse

Isabelle Poret  
Assistante

CFDT  
4 bd de la Villette  
75955 Paris Cedex 19

*Sortir la jeunesse du bizutage social : Sécuriser les parcours professionnels des jeunes*

*Concertation pour une politique de la jeunesse : les 10 propositions de la CFDT*

- + Etablir un « dispositif jeunes actifs » : accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle
- + Permettre aux jeunes l'accès à un « revenu jeune actif »
- + Doper l'alternance avec des contrats plus attractifs
- + Déployer des emplois aidés et favoriser une embauche durable des jeunes bénéficiaires
- + Développer l'offre de contrats aidés et renforcer l'accompagnement des bénéficiaires
- + Mettre en place un service de l'orientation tout au long de la vie
- + Renforcer la « Garantie du risque locatif » (GRL) et lutter contre l'inflation des loyers
- + Mettre en place et accompagner la montée en puissance du service civique
- + Faire évoluer la « journée d'appel de préparation à la défense » (JAPD)
- + Mettre en place une couverture complémentaire santé et prévoyance pour tous les jeunes

*Annexe : Les jeunes de 16 à 25 ans, entre scolarité et marché du travail en 2007*

## Sortir la jeunesse du bizutage social Sécuriser les parcours professionnels des jeunes

---

Avant même l'arrivée de la crise, les jeunes français étaient parmi les plus pessimistes d'Europe. Seuls 26% d'entre eux croyaient en leur avenir en 2007, contre 60% des jeunes Danois<sup>1</sup>.

Les causes de ce déficit de confiance sont multiples.

- **La France est l'un des plus mauvais élève de l'Europe** en termes de prestations sociales dédiées à l'accompagnement des jeunes.
- **L'insertion professionnelle des 15-24 ans** est progressivement devenue, ces trente dernières années, un véritable parcours du combattant. Alors que moins de 20% des jeunes étaient titulaires d'un contrat court en 1980, ils étaient plus de 50% en 2006. Au fil des ans, le marché du travail s'est cloisonné en excluant davantage les jeunes, les femmes et les seniors.
- La France est également pointée du doigt régulièrement pour son **fort taux de chômage des 15-24 ans**. Ce chiffre était de 19,7% (7,7% pour l'ensemble de la population) au troisième trimestre 2008, avant les effets de la crise. Il a atteint les 20,4% en moyenne au quatrième trimestre (contre 18,3% au 4ème trimestre 2007)<sup>2</sup>. Selon les données fournies par le Haut-commissaire à la Jeunesse lui-même, **le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits au chômage pourrait atteindre 650.000 en 2009**<sup>3</sup>.

Des mesures ambitieuses à destination des jeunes doivent être mises en place, aussi bien pour **répondre à des problèmes conjoncturels liés à la crise** qu'à des **difficultés structurelles** liées à la place donnée aux jeunes dans notre société.

Pour la CFDT, il est primordial d'intégrer la thématique « jeunes » à la **réflexion globale sur la sécurisation des parcours**. Il s'agit de **sortir enfin la jeunesse du « bizutage social »** que la société lui fait trop souvent subir. En cela, la concertation lancée par Martin Hirsch en tant que Haut commissaire à la Jeunesse doit constituer une occasion à ne pas manquer pour apporter des réponses durables au déficit de confiance des jeunes en leur avenir. L'enjeu est de mettre en place une politique publique de jeunesse ambitieuse et cohérente en France, qui participe à **sécuriser les parcours des jeunes sortis du système éducatif et de ceux qui s'insèrent dans l'emploi en suivant des parcours chaotiques** (CDD, Intérim, etc).

Au-delà de l'action des pouvoirs publics, **une implication forte des partenaires sociaux est essentielle pour améliorer la situation des jeunes dans l'emploi**. La CFDT a porté cette exigence lors des récentes négociations sur la GPEC, la formation professionnelle et l'assurance chômage. Le fonds d'investissement social que nous avons revendiqué comporte également un volet à destination des jeunes, avec des mesures d'urgence.

---

<sup>1</sup> Sources FONDAPOL Stellingner-Winterbert 2008.

<sup>2</sup> Source INSEE

<sup>3</sup> Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans inscrit en catégorie A était de 413200 en janvier 2009

# Concertation pour une politique de la jeunesse

## Les 10 propositions de la CFDT

---

La CFDT s'investit pleinement dans la commission de concertation pour une politique de la jeunesse lancée par Martin Hirsch. Hervé Garnier, secrétaire national, est titulaire de l'assemblée plénière. Thiébaud Weber, délégué Jeunes confédéral, est suppléant. La CFDT a par ailleurs désigné des secrétaires confédéraux dans chacun des six groupes de travail : emploi - formation : orientation ; ressources ; santé ; logement ; citoyenneté.

### **Proposition 1**

Etablir un « dispositif jeune actif » afin d'accompagner chaque jeune dans son entrée dans la vie active.

### **Proposition 2**

Mettre en place un « revenu jeune actif » pour les jeunes en insertion dans la vie active.

### **Proposition 3**

Doper l'alternance avec des contrats plus attractifs.

### **Proposition 4**

Déployer un nombre important *d'emplois aidés en CDI* afin de favoriser l'embauche durable des jeunes.

### **Proposition 5**

Développer l'offre de *contrats aidés pour les jeunes* les plus éloignés de l'emploi.

### **Proposition 6**

Mettre en place et accompagner la montée en puissance du service civique.

### **Proposition 7**

Faire évoluer la « journée d'appel à la défense » (JAPD)

### **Proposition 8**

Débloquer l'accès au logement des jeunes par le développement de la Garantie du risque locatif et la mise en place d'un système de bonus-malus

### **Proposition 9**

Mettre en place une couverture complémentaire santé et prévoyance pour tous les jeunes.

### **Proposition 10**

Mettre en place un service de l'orientation tout au long de la vie en coordonnant les acteurs sur les territoires et en assurant un suivi des bénéficiaires tout au long de leur parcours scolaire et professionnel.

## 1- Etablir un « dispositif jeunes actifs » Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle

Les jeunes de 16 à 25 ans doivent bénéficier d'un **droit à l'activité**.

Le « dispositif jeune actif », dont le but est de **sécuriser les parcours d'entrée dans la vie active**, permet un accompagnement et l'accès, le cas échéant, à une aide financière en fonction de la situation sociale du jeune concerné.

Un tel programme doit favoriser l'activité au sens large :

- accès à l'emploi,
- accès à la formation
- accès à l'engagement volontaire

Ce dispositif doit être suffisamment souple pour **apporter des réponses à tous les jeunes, qu'ils soient diplômés, sans qualifications, primo-demandeurs d'emploi ou salariés précaires**.

Selon le profil social du jeune et son niveau de qualification, des solutions diverses doivent lui être proposées afin de répondre à ses besoins.

Ce programme d'accès à l'activité comprend donc deux volets : un accompagnement et un revenu (cf. proposition 2 « revenu jeune actif »).

### - *Accompagnement vers l'emploi*

Ce type d'accompagnement doit bénéficier **aux jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle** et ce, quel que soit leur niveau de qualification.

Un accent tout particulier devra être mis sur une **mise en relation directe entre les employeurs et les jeunes en recherche d'emploi**.

### - *Accompagnement vers la qualification et l'acquisition de compétences*

Une formation doit être proposée aux jeunes présentant un déficit de qualification, et rencontrant de ce fait un accès difficile à l'emploi. L'essor de **la formation en alternance** doit pouvoir bénéficier en priorité à ces jeunes.

Il est également primordial que **la « formation initiale différée »**, actée récemment par les partenaires sociaux (accord formation professionnelle) soit mise en œuvre rapidement.

### - *Accompagnement dans une mission de service civique*

Les associations de jeunes décrivent unanimement l'engagement comme un gage solide d'émancipation, mais aussi et surtout d'acquisition de compétences valorisables sur le marché de l'emploi.

Tout en garantissant une mixité sociale, le service civique doit aussi permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de « remettre le pied à l'étrier » et de forger leur projet personnel et professionnel en étant utile pour les autres.

### ***Un référent unique pour chaque jeune***

Que ce soit par le biais de « Pôle emploi » ou, selon les cas, du réseau des missions locales : **les pouvoirs publics devront garantir un « référent unique » à chaque jeune qui viendrait à s'engager dans un accompagnement vers l'emploi.**

Des moyens importants devront être déployés pour assurer **un suivi et un accompagnement effectifs des jeunes**. A l'heure actuelle, dans les missions locales un conseiller accueille en moyenne 166 jeunes !

- La CFDT demande donc que le nombre de conseillers soit augmenté afin qu'il puisse y en avoir un pour 30 jeunes peu ou pas qualifiés (comme pour le CTP) et un conseiller pour 50 jeunes qualifiés (comme pour la CRP).
- Cela nécessite un réinvestissement fort de la part des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) envers les missions locales. Elles doivent être confortées dans leur rôle de « cellule d'appui social » auprès des jeunes.
- Enfin, l'Education nationale doit dégager des moyens pour orienter les jeunes qui décrochent pendant leur scolarité.

## **2- Mettre en place un « revenu jeune actif »**

La France est un des seuls pays de l'OCDE à n'avoir pas mis en place de prestations sociales dédiées à la jeunesse. L'accès à la majeure partie des prestations sociales y demeure réservé aux publics âgés de plus de 25 ans.

Pour la CFDT, il est indispensable que l'état grâce à la solidarité nationale aide financièrement un jeune engagé dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi. **Versé par les CAF** et calculé sur la base de critères sociaux, ce revenu peut recouvrir des formes diverses :

- **Pour les jeunes « primo-entrants dans l'emploi »** qui n'ont que très peu d'expérience professionnelle et qui échappent à l'indemnisation de l'assurance-chômage, le « revenu jeune actif » prendrait la forme d'une **allocation** dont le but serait de donner les moyens aux jeunes de subvenir à leurs besoins tout au long de l'accompagnement dont ils bénéficient.
- **Pour les jeunes déjà salariés<sup>4</sup> mais qui suivent des parcours chaotiques** dans l'emploi, le « revenu jeune actif » pourrait agir comme **un complément de revenu** (à l'image du RSA « chapeau »). Pour la CFDT, ces jeunes qui enchaînent souvent des contrats courts et

---

<sup>4</sup> A l'exception des étudiants salariés pour lesquels une refonte du système de bourses doit apporter des réponses.

emplois à temps partiels doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour les sortir de la précarité, mais aussi et surtout, du même type de prestations sociales que leurs aînés.

Articulation entre RSA et «revenu jeune actif» :

	- de 25 ans (proposé par la CFDT)	25 ans et + (tel que prévu dans le RSA)
Salariés précaires	<b>Revenu jeune actif (complément de revenu)</b>	RSA chapeau (complément de revenu)
Sans emploi	<b>Revenu jeune actif (allocation d'accompagnement)</b>	RSA de garantie (minima social)

### 3 - Doper l'alternance avec des contrats plus attractifs

L'offre en alternance a brusquement chuté en ce début 2009. Pour préparer son redémarrage et son essor et dans les années à venir, il est nécessaire de rendre les contrats en alternance plus attractifs.

Actuellement, un contrat de professionnalisation coûte plus cher à un employeur qu'un contrat en apprentissage. Ces deux contrats ont des objectifs distincts en termes de public et de qualification.

- L'Etat doit gommer cette inégalité et **favoriser un coût égal pour les deux types de contrats**. Cela doit permettre aux employeurs de favoriser l'un ou l'autre sur la base de critères pédagogiques et stratégiques, et non pas financiers.

De plus, de nombreux jeunes rencontrent des difficultés financières pendant leur formation et ce, malgré le salaire qui leur est attribué.

- Les jeunes doivent pouvoir **bénéficier d'un complément de revenu** afin de combler leurs besoins en termes de mobilité ou de logement.
- Un effort particulier devra être fourni pour que **les foyers de jeunes travailleurs** aient les moyens d'accueillir davantage de jeunes suivant une formation en alternance.

#### **4- Déployer des emplois aidés et favoriser une embauche durable des jeunes bénéficiaires**

A l'heure où la crise frappe les jeunes de plein fouet, il est urgent pour l'Etat de déployer rapidement un contingent important d'emplois aidés à destination des jeunes.

Il s'agit :

- d'une mesure conjoncturelle,
- sous forme de primes aux entreprises
- destinées à des embauches en CDI

Ces aides à l'emploi devront être fléchées vers des **secteurs porteurs** comme la santé, les services à la personne, les nouvelles technologies, le développement durable, etc.

#### **5 - Développer l'offre de contrats aidés et renforcer l'accompagnement des bénéficiaires**

Bien au-delà des 40 000 contrats aidés annoncés dans le plan de relance de décembre 2008, un **contingent important de contrats aidés** à destination des jeunes peu ou pas qualifiés doit être dégagé par l'Etat dans le secteur public, mais aussi et surtout dans le secteur marchand. Il s'agit

- des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand
- des contrats initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand

L'essor de ces contrats doit garantir une voie d'intégration durable pour les jeunes. Ils devront être déployés prioritairement **dans les secteurs porteurs et en tension**, que soit ce dans le secteur public ou dans le secteur privé.

#### **6 - Mettre en place et accompagner la montée en puissance du service civique**

L'engagement volontaire constitue souvent un luxe que tous les jeunes ne peuvent pas s'offrir. Le service civique doit permettre aux jeunes qui le souhaitent de se rendre utiles pour la collectivité.

Les jeunes doivent participer à relever le défi du développement durable et des nouvelles formes de solidarité qui vont naître avec la crise.

L'annonce faite par Martin Hirsch de relancer ce dispositif est un premier pas important, mais il est urgent d'apporter **des réponses concrètes pour une montée en puissance rapide de ce dispositif basé sur le volontariat.**

## 7- Faire évoluer la « journée d'appel de préparation à la défense » (JAPD)

Cette journée, instaurée en 1998 après la suppression du service militaire obligatoire, est destinée à assurer un certain nombre des rôles qui étaient alors dévolus au service national : citoyenneté, devoir de mémoire, sensibilisation de la jeunesse aux questions de Défense, statistiques sur les « appelés », renforcement du « lien armée nation » etc. Pour la CFDT, le contenu et les objectifs de cette journée doivent évoluer afin de la rendre plus utile encore pour les jeunes dans leur insertion sociale.

Nombre d'acteurs de la jeunesse constatent par exemple **un déficit important d'information des jeunes** dans tous les domaines. Il faut donc profiter de ce « passage obligé » qu'est la JAPD pour informer les jeunes sur **l'ensemble des droits auxquels ils ont accès** : prestations sociales, accompagnement vers l'emploi, droit du travail, accès aux soins, formation initiale et professionnelle, volontariat associatif, etc.

Enfin, et pour accentuer encore **la portée citoyenne** d'un tel évènement, cette journée devrait également prendre place dans les mairies, et faire intervenir davantage d'acteurs de la vie civile tels que des élus, des responsables syndicaux ou associatifs. Dans cette hypothèse, la CFDT ne serait pas opposée à **l'allongement de ce rendez-vous**.

## 8 - Débloquer l'accès au logement des jeunes

**La Garantie des risques locatifs (GRL)** est une mesure qui s'adresse à toutes les classes d'âge. Pour les jeunes elle revêt cependant un intérêt particulier compte tenu de leur difficulté à accéder au logement. La CFDT s'est battue pour que l'Etat ne se désengage pas financièrement de ce dispositif : elle attend de l'Etat qu'il amplifie son appui afin de favoriser la montée en puissance de la GRL.

Pour lutter contre l'inflation excessive des loyers, la CFDT propose l'instauration **d'un bonus-malus** sous forme d'une mesure fiscale qui avantagerait les propriétaires vertueux et pénaliserait ceux qui jouent l'inflation des loyers au moment des changements de bail (la mobilité des jeunes dans les petites surfaces d'habitation provoque de fréquents changements de bail avec des augmentations exagérées).

## 9 - Mettre en place une couverture complémentaire santé et prévoyance pour tous les jeunes

Au même titre que pour l'ensemble des actifs, la CFDT revendique **la généralisation d'une couverture complémentaire santé et prévoyance pour tous**.

Pour ce faire, l'aide à la complémentaire santé dont peuvent bénéficier les jeunes aujourd'hui (d'un montant de 100 euros pour tous les jeunes de moins de 25 ans) doit être repensée pour couvrir l'ensemble des dépenses de santé des jeunes les plus modestes, dans le cadre du tiers payant.

Mais le renforcement d'un droit ne suffira pas à lui seul pour régler la question de l'accès aux soins des jeunes. C'est pourquoi il est primordial de corréliser cette action avec un renforcement des centres de santé Sécu dans leur rôle de coordonnateur des politiques d'information et de prévention en lien notamment avec la médecine scolaire et les services universitaires de médecine et de prévention de la Santé (SUMPS)

## **10 - Mettre en place un service de l'orientation tout au long de la vie**

Au-delà du seul domaine de l'orientation des jeunes, c'est la question de l'orientation tout au long de la vie qui doit enfin faire l'objet de mesures concrètes.

Il est primordial de renforcer le suivi des individus tout au long de leur parcours, qu'il soit scolaire, universitaire, ou professionnel. C'est dans cette optique que la CFDT propose la mise en place d'un service de l'orientation tout au long de la vie.

Il s'agit :

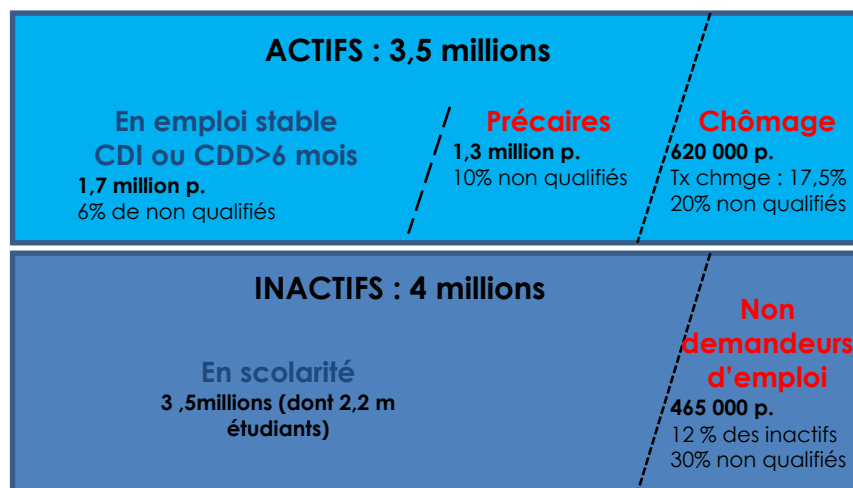
- **de faciliter et développer la coordination de l'ensemble des acteurs** de l'orientation, qu'ils s'adressent à des jeunes ou à des adultes, au niveau régional ;
- **de mutualiser leurs outils et pratiques** et de développer une culture commune permettant à des professionnels de profils divers de répondre ensemble à des besoins variés.

L'article III du projet de loi sur la formation professionnelle constitue un premier élément de réponse à cette revendication. Cependant, des précisions devront être apportées quant à la mise en pratique de ce droit que la CFDT souhaite opposable:

Pour ce faire, la CFDT préconise **la mise en place d'une commission orientation** au sein du Comité de coordination régional de l'Emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), qui permette à l'ensemble des acteurs de participer à l'élaboration des grandes lignes politiques en matière d'orientation sur les territoires.

Afin d'assurer un suivi des individus tout au long de leur parcours, la CFDT propose par ailleurs **d'étendre aux jeunes le dispositif « passeport - formation »** et ce, dès leur formation initiale. Ce document, qui constitue en quelque sorte le journal de bord de chaque individu en termes de compétences, de qualification ou d'expériences professionnelles, doit permettre un meilleur accompagnement par les différents acteurs de l'orientation.

## Les jeunes de 16 à 25 ans : entre scolarité et marché du travail en 2007



Source : DARES, moyenne annuelle 2007

### Les jeunes non qualifiés

(niveau VI et Vbis)

720 000 p. (10% des jeunes)

\*\*\*\*\*

• 33% en scolarité (238 000)

\*\*\*\*\*

Sur les 482 000 non scolarisés :

• 46% en emploi (222 000), dont la moitié précaire

• 26% demandeurs d'emploi (125 000)

• 28% non demandeurs d'emploi (135 000)